

JUGEMENT RENVERSÉ

Pierre Montreuil pourra dorénavant s'appeler Micheline

Gaétan Fontaine

gfontaine@journaldequebec.com

Au terme d'une bataille qui a débuté en 1997, l'avocat de Charlesbourg, Me Pierre Montreuil, obtient finalement l'autorisation de porter le prénom de Micheline, même s'il n'a pas subi ou n'a pas l'intention de subir une intervention chirurgicale pour changer de sexe.

Au terme d'une bataille qui a débuté en 1997, l'avocat de Charlesbourg, M^e Pierre Montreuil, obtient finalement l'autorisation de porter le prénom de Micheline, même s'il n'a pas subi ou n'a pas l'intention de subir une intervention chirurgicale pour changer de sexe.

Les juges Thérèse Rousseau-Houle et Jacques Delisle, de la Cour d'appel, sur division de leur collègue Benoît Morin, renversent un jugement rendu en Cour supérieure en mai 2001 et ordonnent qu'on modifie l'acte de naissance de Pierre Montreuil en ajoutant le prénom de Micheline entre ceux de Pierre et de Yves.

Joint à Montréal, où il a déjà décroché un contrat sous le pré-

nom de Micheline comme agent de recouvrement fiscal pour le ministère du Revenu du Québec, M^e Montreuil s'est dit heureux(se) de la décision, d'autant plus qu'elle permettra de mettre fin à des «irritants». Ainsi, le nom de Micheline pourra désormais apparaître sur son permis de conduire, sur sa carte de membre du Barreau et sur son acte de naissance. M^e Montreuil a dit ignorer si on acceptera de le réinscrire sur la liste électorale sous le prénom de Micheline. On avait rayé son nom, en invoquant le motif que le prénom de Micheline n'apparaissait pas sur son acte de naissance.

M^e Montreuil, qui se définit comme étant un «transgen-

re», a commencé à s'identifier sous le prénom de Micheline en 1986, mais ce n'est qu'en 1997 qu'il a engagé le processus de changement de nom devant le directeur de l'état civil, ayant essuyé trois refus, coup sur coup.

En substance, ce dernier, ainsi que la Cour supérieure et la Cour d'appel ont rejeté sa requête en lui indiquant l'obligation de prouver l'usage étendu et prolongé du prénom de Micheline sur une période d'au moins cinq ans et l'ambiguïté juridique résultant de la présence d'un prénom féminin dans le nom d'un homme qui n'a pas changé de sexe.

Le juge Delisle énonce que M^e Montreuil a amplement fait la preuve de l'usage pro-

longé du prénom de Micheline. Même s'il n'a pas changé de sexe, il a modifié son apparence par l'épilation de la barbe et la croissance de seins; de plus, «il est de connaissance judiciaire» qu'il porte des vêtements de femme et qu'il se maquille. «De plus, l'appelant a affirmé, à l'audience, répondre être de sexe féminin lorsque requis de déclarer son sexe».

La seule question qui se pose dans le présent dossier, selon le juge, est de déterminer si un homme qui se donne toutes les apparences d'une

femme peut utiliser un prénom attribué traditionnellement au sexe féminin. Le juge répond dans l'affirmative. Il soumet, d'une part, que c'est la coutume qui fait que des prénoms déterminés sont associés à des femmes et

d'autre part, que l'argument voulant que le prénom doit annoncer le sexe de la personne ne tient pas à cause de l'usage répandu de prénoms neutres, comme celui de Claude, «qui ne permettent de connaître le sexe des

personnes qui les portent qu'à leur vue, en fonction de leurs attributs physiques et vestimentaires particuliers». En somme, suivant le juge, un prénom n'induit pas en erreur «tant que les apparences de la personne qui l'utilise

permettent d'identifier son sexe». Il conclut que dans le présent cas, M^e Montreuil n'agit pas par caprice. «Sa demande résulte strictement d'un trouble d'identité sexuelle; elle commande la compassion».



Photo Léopold ROUSSEAU

Pierre Montreuil n'a pas changé de sexe mais ça ne l'empêchera pas de s'appeler Micheline.

TAUX D'ALCOOLÉMIE DE 0,30

Policier arrêté

Katia Bussière

kbussiere@journaldequebec.com

Un policier de la Sûreté municipale de Québec en congé de maladie depuis le 3 octobre a été arrêté en état d'ébriété très avancé au volant de son véhicule, par ses collègues de travail, vendredi, vers 21 h 30, dans le quartier Limoilou.

Un citoyen qui aurait vu un individu complètement ivre déambuler sur la voie publique et se diriger vers son automobile a alerté les policiers qui ont procédé à son arrestation. Il semblerait que cette personne, un haut gradé de la police, se trouvait derrière le volant du véhicule en marche, mais ce dernier était toujours stationné sur la rue des Sables.

L'officier a été conduit à la Sûreté du Québec pour y subir un test d'alcoolémie, dont le résultat s'élevait à 0,30, près de quatre fois plus que la limite permise. André

Fillion, directeur des communications du service de police, n'a pas voulu confirmer ce chiffre, mais a soutenu que le policier était «très avancé».

L'officier devrait comparaître, aujourd'hui ou dans les prochains jours, au palais de justice de Québec, pour répondre à une accusation de garde et contrôle d'un véhicule automobile avec un taux d'alcoolémie de plus de 80 milligrammes.

L'enquête a été confiée à la Sûreté municipale de Québec. Le policier a été suspendu avec solde jusqu'à la fin du processus judiciaire. Il pourrait ensuite être congédié.

«Attristé»

André Fillion s'est dit «attristé» par cet événement, surtout qu'un policier «doit donner l'exemple».

«Derrière chaque habit, il y a un être humain avec ses forces et ses faiblesses», a-t-il laissé tomber.

«Nous sommes une belle grande famille de 800 policiers. On ne s'habitue jamais à ce genre de chose», a ajouté M. Fillion.

NISSAN

VOUS AVEZ RÉUSSI

(ET VOUS AVEZ 255 CHEVAUX POUR LE PROUVER)



MAXIMA 2003

399\$
/MOIS*
0\$ acompte disponible!
Transport et préparation inclus!

• Transmission automatique • Sièges chauffants • Radio AM/FM/CD avec 6 haut-parleurs, 120 watts • Climatiseur avec régulateur automatique • Freins ABS et à disque aux 4 roues • Moteur V6 de 255 chevaux • Système antivol et antidémarrage avec clé à puce • Phares au xénon • Coussins gonflables latéraux

2,8%
Financement
à l'achat**

*Location de 48 mois pour la Maxima GXE 2003 (U4RG73 AA00). Acompte ou échange équivalent de 3 995 \$. Limite de 24 000 km par année avec 0,10 \$/km extra. Premier versement et dépôt de garantie équivalent à un versement mensuel (toutes taxes incluses) requis à la livraison. Assistance routière 24 h. Taxes, immatriculation et assurance en sus. Sur approbation du crédit. **Taux de financement de 2,8 % à l'achat pour les termes jusqu'à 36 mois. Offre d'une durée limitée. Voir votre concessionnaire participant pour tous les détails. Le modèle illustré est à titre indicatif seulement. Nissan, le logo NISSAN, la signature «DÉCOUVRIR...» et le nom du modèle Nissan sont des marques de commerce de Nissan.

www.nissan.ca 1 800 387-0122



DÉCOUVRIR_Nissan